

2008/715 - TARIFS COMPLEMENTAIRES DES SALLES
ASSOCIATIVES TRANSFEREES AU 2E
ARRONDISSEMENT (SERVICE DES MAIRIES
D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Afin de compléter et d'actualiser les conditions de mise à disposition et les tarifs en vigueur des quatre salles associatives transférées, la Mairie du 2^e arrondissement souhaite, d'une part, pouvoir créer des tarifs plus adaptés à l'occupation réelle des salles par les associations, d'autre part, mettre en place un système de caution pour les particuliers et les associations. Cette caution a pour but de sensibiliser les utilisateurs au respect du matériel et des locaux et de faire face aux éventuelles dégradations. »

Vu la délibération en date du 16 décembre 2003 approuvant les modalités de gestion de la salle associative Bourgelat, 10 rue Bourgelat à Lyon 2^e ;

Vu la délibération en date du 11 octobre 2004 approuvant la tarification de la salle associative Franklin, 7 rue d'Enghien à Lyon 2^e ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2005 approuvant la révision de location de la salle associative François Sala, 3 rue Saint François de Sales à Lyon 2^e ;

Vu ledit contrat type ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- La tarification complémentaire à celle déjà en vigueur des salles associatives gérées par la Mairie du 2^e arrondissement comme indiquée ci-dessous et applicable pour toute location postérieure au 20 octobre 2008, est approuvée.

2- Les termes du contrat de location afférent sont approuvés.

Salle BOURGELAT

Associations		Particuliers	
Forfaits	Tarifs	Forfait	Tarif
Forfait trimestriel	15,00 €	CAUTION	50,00 €
Forfait occasionnel hors samedi (- de 10 créneaux)	30,00 €		
CAUTION	50,00 €		

Salle SALA

Associations		Particuliers	
Forfaits	Tarifs	Forfaits	Tarifs
Forfait trimestriel	45,00 €	CAUTION	150,00 €
Forfait occasionnel hors samedi (- de 10 créneaux)	60,00 €		
CAUTION	150,00 €		

Salle BAYARD

Associations		Particuliers	
Forfait	Tarif	Forfait	Tarif
CAUTION	100,00 €	CAUTION	100,00 €

Salle FRANKLIN

Associations	
Forfaits	Tarifs
Forfait trimestriel	15,00 €
2 heures	10,00 €
4 heures	16,00 €
CAUTION	50,00 €

3- Les recettes en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant, fonction 025, article 752, programme « LOCSALTRAN ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY